MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, vendredi le 3 mars 2023 à 19h.

Sont présents à cette séance,

Madame Linda Gagnon, Mairesse
Monsieur Christian Bordeleau, conseiller # 1
Monsieur Michel Simard, conseiller # 2
Madame Raphaëlle Ouellet conseillère # 3
Monsieur Gilles Dubé, conseiller # 4
Monsieur Rodolphe Thériault, conseiller # 6

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de Madame la mairesse.

Est absent : Monsieur Keven Ouellet, conseiller #5

Est également présente,

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adj.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Mme Linda Gagnon mairesse, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

2023-03-035

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toutes modifications.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2023
4. Adoption des comptes à payer
5. Suivi - Vente pour taxes 2023 / liste définitive
6. Suivi - Paiement de toutes les sommes dues – Nancy Rioux
7. Suivi - Contrat photocopieur
8. Suivi - Comité « Mada »
9. Suivi - Comité « Voisins Solidaires »
10. Télé communautaire des Basques et du haut-pays
11. Rejet de la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales dans l'Est-du-Québec
12. Comité de loisirs
    a) Comité de gestion
    b) Activités - Semaine de relâche
    c) Terrain de jeux - Été 2023
13. Varia
    1) Employé – Monsieur Mathieu Lévesque
       a) Commission des normes du travail
       b) Paire de bottes
    2) Rencontre Fusion – Saint-Médard et Saint-Guy
    3) Fondation Maison Desjardins
    4) Projet taxi communautaire

5) Grille pluviale – Monsieur Rémi Sirois
6) Information et avis à la population
7) Conseiller en gestion d'affaires
    a) Octroi de contrat – Monsieur Gaston April
8) Cain Lamarre SENCRI avocats
9) Parc intergénérationnel

14. Période de questions
15. Levée de la séance

2023-03-036 **3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2023</u>**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par M. Rodolphe Thériault et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2023.

2023-03-037 **4. <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>**

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes du mois et les dépenses incompressibles.

Comptes payés :	32 919,18 $	
Comptes à payer :	36 888,14 $	chèques nos 7409 à 7425
		chèques nos 7387 à 7408 annulés

Que l'on retienne les deux (2) paiements suivants afin d'obtenir des détails supplémentaires lors de la prochaine séance du 14 avril 2023 :

- Automation d'Amours
  Facture no 32478 au montant de 174,19 $

- Cain Lamarre SENCRI avocats
  Facture no 42-17652 au montant de 186,05 $
  Facture no 42-18610 au montant de 240,48 $
  Facture no 42-18024 au montant de 701,16 $

Je soussignée Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adj.et greffière/trésorière adjointe, certifie que la Municipalité de Saint-Médard a l'argent nécessaire pour payer les comptes du mois totalisant 69 807,32 $.

_____
Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adj.

Revenus

Les revenus du mois précédant totalisent un montant de 28 466,98 $ incluant les revenus de perception.

5. SUIVI – VENTE POUR TAXES 2023 / LISTE DÉFINITIVE

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adj. informe les membres du conseil municipal de Saint-Médard que finalement aucun dossier ne sera envoyé à la MRC des Basques concernant la vente pour non-paiement de taxes 2023. Selon la liste préliminaire déposée à la séance du 16 février dernier, tous les dossiers ont été examinés et réglés.

2023-03-038

6. SUIVI – PAIEMENT DE TOUTES LES SOMMES DUES – NANCY RIOUX

Attendu que tous les membres du conseil municipal de Saint-Médard ont reçu, par courriel seulement, une lettre (datée du 27 janvier 2023) de Me Marc-Alexandre Girard, avocat représentant Madame Nancy Rioux;

Attendu que Madame Nancy Rioux demande encore une fois à la Municipalité de Saint-Médard d'annuler la facture au montant de 780 $ plus intérêts représentant un montant par semaine pour ses frais de déplacement et de repas même si celle-ci n'était pas au travail mais plutôt en arrêt de travail par la CNESST;

Attendu que selon Me François Bérubé, procureur de la Municipalité de Saint-Médard, celui-ci a déjà informé les membres du conseil que nous n'avions pas à verser ces sommes à Madame Rioux;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à la majorité des conseillers présents que la facture numéro 186 au montant de 780 $ plus intérêts soit annulée conditionnellement à ce que Madame Nancy Rioux donne quittance à la Municipalité de Saint-Médard.

Madame Raphaëlle Ouellet, conseillère, ne donne pas son accord à cette résolution. Selon celle-ci, Madame Nancy Rioux doit payer les 780 $ plus intérêts.

2023-03-039

7. SUIVI – CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Attendu que le contrat du photocopieur couleur avec BuroPro Citation est échu depuis le 28 janvier 2023;

Attendu que depuis quelques mois les frais de services sont surprenants et qu'il en coûterait moins cher de changer d'équipement concernant la qualité et la productivité de notre photocopieur actuel;

En conséquence, il proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquérir un nouvel équipement de photocopieur selon la proposition de Monsieur Michel Boulet de chez BuroPro Citation. Et, d'autoriser Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, à signer les documents concernant le changement de ce nouvel équipement ainsi que le contrat d'entretien et de services au nom de la Municipalité de Saint-Médard d'une durée de 60 mois (5 ans).

2023-03-040

8. SUIVI – COMITÉ « MADA »

Attendu que l'entente signée entre la MRC et la Ministre stipule que la MRC et chaque municipalité adoptera une résolution qui autorise la création d'un comité de suivi avec un mandat clair;

Attendu que l'adoption d'une politique MADA nécessite la création d'une structure de suivi;

Attendu que la mise en place d'un comité de suivi est fondamentale au cheminement de la politique MADA de Saint-Médard;

Attendu que la responsabilité de la mise en œuvre est une responsabilité partagée exigeant un partenariat efficace et un réel engagement de la part de la MRC, des municipalités, des organismes et du milieu;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Médard accepte de participer à la démarche de la MRC des Basques visant à se doter d'un comité de suivi du plan d'action MADA sur son territoire tel que défini dans le volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA;

Que ce comité soit formé de Madame Linda Gagnon, mairesse et de Monsieur Steve Lebel, président du Club des 50 ans et plus Saint-Médard/Saint-Guy;

Que ce comité ait pour mandat de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et du milieu de vie des aînés de Saint-Médard;

- En veillant à la réalisation des actions du plan d'action MADA de la MRC des Basques et des plans d'action MADA locaux;
- En produisant un bilan annuel;
- En informant la population et les partenaires de l'avancement des travaux.

2023-03-041 **9. <u>SUIVI – COMITÉ « VOISINS SOLIDAIRES »</u>**

Attendu que la Municipalité de Saint-Médard désire déposer un projet au programme << Voisins Solidaires >> auprès d'Espace Muni qui consiste à développer et mettre en place des projets intergénérationnels;

Attendu que la Municipalité de Saint-Médard a des idées de projets éligibles dans le cadre de ce programme;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de St-Médard accepte de participer à la démarche pour la mise en place de projets dans sa municipalité.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Médard nomme Mme Raphaëlle Ouellet, conseillère, comme représentante de la municipalité auprès de ce comité de travail.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Médard autorise Mesdames Linda Gagnon, mairesse et Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, à signer tous les documents requis concernant le comité « Voisins solidaires ».

2023-03-042 **10. <u>TÉLÉ COMMUNAUTAIRE DES BASQUES ET DU HAUT-PAYS</u>**

Attendu que tous les membres du conseil municipal désirent que la Municipalité de Saint-Médard devienne membre à la Télé communautaire des Basques et du haut-pays;

Attendu que l'adhésion annuelle est au coût de 100 $;

En conséquence, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Médard adhère à la Télé Communautaire des Basques et du haut-pays au coût de 100 $.

2023-03-043

11. <u>REJET DE LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES DANS L'EST-DU-QUÉBEC</u>

Considérant que, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

Considérant que cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon-LaMitis-Matane-Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

Considérant que le 1er février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite de consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

Considérant que cette proposition de redécoupages est inadmissible pour la Municipalité de Saint-Médard, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élus du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la Commission;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Médard s'oppose au redécoupage proposé;

De demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec;

De transmettre la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

2023-03-044

12. <u>COMITÉ DES LOISIRS</u>

a) Comité de gestion

Il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que dorénavant ce comité sera géré par les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Médard de la façon suivante :

- Qu'une demande du budget soit exigée avant d'effectuer quelques dépenses que ce soient;
- Qu'une pré-approbation des membres du conseil municipal soit confirmée;
- Que sur présentation des factures dûment approuvées, celles-ci seront défrayées par les Fonds du Comité des Loisirs de Saint-Médard.

2023-03-045 **b) Activités semaine de relâche**

Il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil autorisent un budget de 125 $ concernant des activités (glissade, feu de camp, partie de sucre) dans la semaine de relâche du 10 mars 2023.

2023-03-046 **c) Terrain de jeux – Été 2023**

Attendu qu'une demande de subvention a été expédiée concernant le terrain de jeux – Été 2023;

Il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une offre d'emploi étudiant(e) en tant que moniteur (trice) de terrain de jeux soit publiée dans le bulletin municipal et à la télé communautaire des Basques et du haut-pays.

13. VARIA

2023-03-047 **1. Employé – Monsieur Mathieu Lévesque**

a) Commission des normes du travail

Attendu qu'une plainte a été faite par M. Mathieu Lévesque, journalier/chauffeur à la Commission des Normes du Travail;

Attendu qu'une discussion a été faite entre Madame Pascale Letourneau de la CNT et Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe;

En conséquence, il est proposé par M. Christian Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'un montant de 69 $ sera versé par la Municipalité de Saint-Médard concernant la semaine du 6 au 12 mars 2022 à l'employé municipal;

Qu'un montant de 240 $ sera versé ainsi que 252 $ pour les jours fériés suivants : 25 décembre 2021 et 1er janvier 2022;

Que la plainte soit fermée après versement.

2023-03-048 b) Paire de bottes

Attendu que l'employé municipal demande à la Municipalité de Saint-Médard d'obtenir une paire de bottes de travail;

Attendu que les membres du conseil municipal ont, par le passé, autorisé le paiement d'un tel achat;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil autorisent le paiement annuel d'un montant maximal de 200 $ pour l'achat de bottes de travail à l'employé M. Mathieu Lévesque.

2. Rencontre Fusion – Saint-Médard et Saint-Guy

La Municipalité de Saint-Guy demande à rencontrer les membres du conseil municipal de Saint-Médard concernant notre offre de fusion.

Les membres du conseil municipal acceptent de les rencontrer le 9 mars 2023 à 19 heures au bureau municipal de Saint-Guy.

2023-03-049 **3. Fondation Maison Desjardins**

Attendu que la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB demande un soutien financier;

En conséquence, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil municipal de Saint-Médard offre un don de 100 $ afin de soutenir financièrement la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB.

2023-03-050 **4. Projet taxi communautaire**

Attendu qu'une demande a été faite par Madame Manon Lavoie, chargée de projet dans le cadre du projet de taxi communautaire dans les Basques;

En conséquence, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil municipal de Saint-Médard autorisent l'envoi par la poste d'un sondage afin de faciliter la cueillette des documents requis. Et, que celui-ci soit déposé dans une boîte prévue à cet effet au bureau municipal. Par la suite, tous les sondages reçus leur seront transmis.

5. Grille pluviale - Monsieur Rémi Sirois

Madame Raphaëlle Ouellet demande qu'un suivi soit fait concernant une plainte faite par Monsieur Rémi Sirois, résidant au 9 rue Principale Est, Saint-Médard.

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adj. informe tous les membres du conseil municipal qu'un suivi a été fait suite à la plainte de Monsieur Sirois. Que le 8 mars 2023, l'employé municipal, M. Mathieu Lévesque a dégagé toutes les grilles de rues aussitôt après avoir reçu cette plainte. Et, qu'une surveillance accrue sera effectuée.

Monsieur Rodolphe Thériault demande que toutes les plaintes des résidents de la Municipalité de Saint-Médard soient communiquées aux membres du conseil municipal.

6. Information et avis à la population

Madame Raphaëlle Ouellet demande que toute information et avis concernant les activités des comités et autres soient affichées dans la page « Facebook » de la Municipalité de Saint-Médard, dans le journal municipal et envoyer en publipostage. Aussi, que ce compte « Facebook » soit géré par Madame Ouellet bénévolement.

7. Conseiller en gestion d'affaires

Madame Raphaëlle Ouellet informe les membres du conseil municipal 051qu'elle a déjà contacté Monsieur Gaston April, conseiller en gestion d'affaires (chasseur de tête) concernant le poste de directeur (trice) général(e) de la Municipalité de Saint-Médard.

Madame Raphaëlle Ouellet nous informe que Monsieur April offre à la Municipalité de Saint-Médard un contrat de 20 heures au taux horaire de 130 $ (soit un montant de 2 600 $) pour les services suivants : description du poste, affichage, sélection. De plus, si les membres du conseil municipal veulent faire l'affichage par internet, un coût supplémentaire de 900 $ devra être ajouté.

2023-03-051

a) Octroi de contrat – Monsieur Gaston April

Il est proposé par Madame Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on accorde à Monsieur Gaston April, conseiller en gestion d'affaires, le contrat concernant le poste de directeur(trice) général(e) pour les services suivants : description du poste, affichage, sélection au montant de 2 600 $. De plus, ajouter l'affichage par internet pour un montant supplémentaire de 900 $.

2023-03-052

8. Cain Lamarre SENCRI avocats

Attendu que Madame Raphaëlle Ouellet demande que toutes les requêtes pour des services juridiques soient autorisées par les membres du conseil municipal;

En conséquence, Il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que toutes les requêtes pour des services juridiques soient autorisées au préalable par les membres du conseil municipal de Saint-Médard.

9. Parc intergénérationnel

Madame Raphaëlle Ouellet demande quand il y aura un comité plénier concernant le projet du Parc intergénérationnel. Et, Madame Ouellet désire que tous les citoyens (nes) soient présents (es).

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adj. informe les membres du conseil municipal de Saint- Médard que plusieurs dates ont été proposées mais ont dues être annulées car les disponibilités des membres sont plutôt limitées (à la demande de tous les conseillers que les membres du conseil désirent être tous présents)

14. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

La période de questions a eu lieu.

2023-03-053

15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h12.

Je, Linda Gagnon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____

Linda Gagnon, Mairesse

_____

Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adj.